

La transmission des feuilles de rencontre régionale toutes divisions (PN, R1, R2 R3, R4 Messieurs et PN, R1, R2 Dames :

- a) La Ligue envoie à chaque club évoluant en régionale 8 liasses de 3 feuilles de rencontre auto-copiantes pour la saison (les phases 1 et 2)
- b) l'équipe qui reçoit met à la disposition du JA ou du faisant fonction, une liasse de 3 feuilles.
- c) le Juge-arbitre ou faisant fonction, remplit la feuille de manière manuscrite (lisiblement en utilisant un stylo à bille, pas de stylo plume, ni de stylo feutre, il faut que le 3^{ème} exemplaire soit lisible) ou bien il utilise GIRPE.
- d) lors de la rencontre, le juge-arbitre ou le faisant fonction, note tous les incidents (cartons, réserves, réclamations, absence d'arbitre...) sur la feuille ou dans GIRPE.
- e) A l'issue de la rencontre après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre, la répartition des feuillets de la liasse de la feuille de rencontre s'effectue ainsi :
 - 1^{er} et 3^{ème} feuillets à l'équipe qui reçoit, obligatoirement conservés durant toute la phase
 - Un feuillet à l'équipe adverse

Il ne faut pas envoyer systématiquement l'original de la feuille de rencontre.

Par contre l'envoi au secrétariat de BEAUVAIS de l'original du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre est OBLIGATOIRE dans les cas suivants :

- Incidents notés par le juge-arbitre ou faisant fonction
- À la demande de la CSR

- f) Le résultat de la rencontre doit être saisi par l'équipe qui reçoit au plus tard le dimanche avant 19h30 (lundi 12h00 pour les équipes qui reçoivent le dimanche après-midi)
- g) Les résultats de l'ensemble des parties jouées doivent être saisis sous SPID, par le club recevant, au plus tard le mardi qui suit la rencontre (sous les 48h00). (vous pouvez entrer les détails des manches, mais ce n'est pas une obligation).
- h) dans tous les cas le juge-arbitre envoie son rapport à la CRA en indiquant s'il a signalé au club recevant qu'il devait obligatoirement envoyer l'original de la feuille de rencontre au secrétariat du pôle de Beauvais en cas d'incidents notés au dos de l'original de la feuille de rencontre.
- i) le 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre est envoyé au secrétariat du pôle de Beauvais par l'équipe présente en cas d'absence d'une des deux équipes ou par celle pouvant bénéficier d'un forfait.

Si aucune mention n'est inscrite au verso de la feuille de rencontre, celle-ci EST CONSERVEE par le club qui reçoit durant toute la phase.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer la feuille de rencontre au secrétariat de BEAUVAIS, sauf en cas d'annotation au verso (incident, accident, cartons.....)